

L'instauration d'un régime d'assurance au bénéfice des personnes âgées

L'idée de la mise en place d'un régime d'assurance au bénéfice des personnes âgées en Wallonie afin de couvrir les frais médicaux élevés relatifs à la fin de vie, a été émise par le Ministre PREVOT. Cette proposition intervient dans un contexte de coûts de plus en plus élevés liés à l'accompagnement des seniors.

Le député Régional Nicolas MARTIN a posé trois questions à ce sujet à Monsieur le Ministre PREVOT :

- 1) Comment envisager le financement d'une telle assurance qui se veut égalitaire ?
- 2) Quelles seraient les modalités de la mise en œuvre de ce système ?
- 3) L'intervention des finances publiques en la matière n'est-elle pas socialement injuste compte tenu des différences notables de revenus qui existent entre les seniors ?

Le Ministre PREVOT a répondu de manière globale à ces trois questions.

Il a rappelé que les transferts de compétences découlant de la sixième réforme de l'Etat constituaient un enjeu important et une réelle opportunité pour mieux rencontrer les besoins des citoyens.

Ces transferts concernent notamment l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) et la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

Le souhait du Ministre est d'articuler efficacement les services existants en partant de la grille de lecture de la perte d'autonomie et en ayant comme préoccupation le respect des besoins de la personne. Pour ce faire il privilégiera une réflexion globale. Il s'agira d'apporter des réponses concrètes, au travers de projets publics ou associatifs, aux situations de dépendance par des interventions en fonction des besoins et des prestations. Il ne s'agira pas d'une logique de supplément de revenu.

En ce qui concerne le financement, le Ministre mentionne que la contribution de l'état risque de ne pas être suffisante pour couvrir les besoins liés à la prise en charge de la dépendance. D'autres moyens de financement seront à rechercher. Et le Ministre d'avancer que la logique assurantielle de notre système de sécurité sociale est une piste.

Le Ministre se donne une année de réflexion et d'analyse pour trouver un système viable qui tienne compte des enjeux de société et des enjeux budgétaires et qui rencontre les besoins et le libre choix des citoyens.

Lien vers la question parlementaire sur le site du Parlement Wallon

http://www.parlement-wallon.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=59237